

COMMISSION : SENIORS

PV N° : 22 – 2017/2018 DU : 01/03/2018

PAGE 1/2

Animateur : Monsieur Jean-Charles GUIGUEN

Membres présents : MM. Philippe BRANDY – Jean Marie SARDAIN – Patrick BOURABIER

Membre invité :

Le PV n° 21 de la réunion de la commission SENIORS en date du 22/02/2018 est approuvé sans observation.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (art.188 et 190 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes, toujours selon les dispositions de l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOUS COMMISSION DES CHAMPIONNATS

FORFAITS

Séniors Départemental 4 – (Amende de 40 Euros)

Poule D : JARNAC SPORT (3) du 25/02/2018 (1^{er} forfait)

Séniors Départemental 5 – (Amende de 30 Euros)

Poule C : ES FLEAC (3) du 25/02/2018 (1^{er} forfait)

Poule E : US BAINES (3) du 25/02/2018 (1^{er} forfait)

INFORMATIONS DIVERSES

- Courriels du CS ST MICHEL, des 24 et 26/02/2018, Monsieur Bruno MOREAU, pris note,
- Courriel de AFSC VINDELLE, du 26/02/2018, pris note,
- Courriel de ENTENTE ST SEVERIN/PALLUAUD, du 26/02/2018, Monsieur Pascal GRANGETEAU, pris note,
- Courriel de ES FLEAC, du 24/02/2018, Monsieur Sébastien BLINCOURT, pris note,

COMMISSION : SENIORS

PV N° : 22 – 2017/2018 DU : 01/03/2018

PAGE 2/2

- Courriel du FC HAUTE CHARENTE, du 24/02/2018, Monsieur Sébastien GIBON, pris note,
- Courriel de US CHASSENEUIL, du 22/02/2018, Monsieur Vincent ROCHEREAU, pris note,
- Courriel de US BALZAC, du 25/02/2018, Monsieur Stéphane LAVIE, pris note,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35.

L'Animateur : Jean-Charles GUIGUEN

Le Secrétaire : Jean Marie SARDAIN